

11 DEC. 2023

SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 1^{er} décembre 2023

DELIBERATION N°2023-23

FINANCES

Mesures transitoires avant le vote du budget primitif 2024

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 21

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2023-05 du 7 avril 2023 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif du budget principal du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la délibération n° 2023-06 du 7 avril 2023 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a adopté le budget primitif du budget annexe du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 1^{er} décembre 2023 ;

Considérant qu'il est indispensable, pour assurer la continuité du service public, de pouvoir effectuer des dépenses et mettre en recouvrement les recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 du budget principal et du budget annexe ;

LE COMITE SYNDICAL du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique », après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » à :

- mettre en recouvrement les recettes, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente jusqu'à l'adoption du budget principal et du budget annexe 2024,

- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget annexe de l'exercice 2024, selon la ventilation par chapitres et articles budgétaires précisée dans l'annexe jointe,

- à engager, liquider et mandater des dépenses pluriannuelles du budget annexe dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture et / ou de révision de l'autorisation de programme ou d'engagement,

- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets de l'exercice 2024 lors de leur adoption.

Le Président,



René BAURUEL

Comité syndical du SMO "Deux-Sèvres Numérique" du 1er décembre 2023

SMO Budget Annexe - Ventilation des crédits d'investissement par chapitre et article budgétaire (hors emprunt)

Libellé	Niveau	Description	Total CP Voté 2023 sans reports, hors AP	1/4 des investissements	Total CP Voté sur AP crédits de paiement 2023	Total investissement 2024 autorisé avant vote
Investissement	Section		36 861 600			
20	Chapitre	Immobilisations incorporelles	1 107 000			
2031	Article	Frais d'études	-			
2051	Article	Concessions et droits assimilés	1 107 000	276 750		276 750
21	Chapitre	Immobilisations corporelles	121 000			
2111	Article	Terrains nus	10 000	2 500		2 500
2151	Article	Installations complexes spécialisées	-			
2153	Article	Installations à caractère spécifique	111 000	27 750		27 750
23	Chapitre	Immobilisations en cours	3 630 000			
2315	Article	Installations, matériel et outillage techniques	3 630 000	907 500	32 003 600	32 911 100
45811	Chapitre	Opérations pour le compte de Vienne Numérique	15 900			
45811	Article	Opérations pour le compte de Vienne Numérique	15 900	3 975		3 975
			4 873 900	1 218 475		33 222 075

Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique "
du 1er décembre 2023
Réunion en visioconférence
Liste des présents en début de séance.

Nom complet	Action de l'utilisateur	Date et heure
Thierry MAROLLEAU	Rejoint	01/12/2023 14:38
Marie-Pierre MISSIOUX	Rejoint	01/12/2023 14:38
François Guyon	Rejoint	01/12/2023 14:38
Maryse NOURISSON-ENOND	Rejoint	01/12/2023 14:38
Jean luc BARDET	Rejoint	01/12/2023 14:38
CD79 Olivier FOUILLET	Rejoint	01/12/2023 14:39
BRUNET Martial	Rejoint	01/12/2023 14:40
Pascal LAGOGUEE	Rejoint	01/12/2023 14:41
Rene BAURUEL	Rejoint	01/12/2023 14:41
Pascale ROBIN	Rejoint	01/12/2023 14:44
ATTOU Yves	Rejoint	01/12/2023 14:46
François GINGREAU	Rejoint	01/12/2023 14:46
Olivier POIRAUD	Rejoint	01/12/2023 14:48
Gilles PETRAUD	Rejoint	01/12/2023 14:48
Sylvain GRIFFAULT	Rejoint	01/12/2023 14:49
Joël Cosset	Rejoint	01/12/2023 14:49
Kim DELAGARDE	Rejoint	01/12/2023 14:51
Emmanuel Allard	Rejoint	01/12/2023 14:54

Pouvoirs :

M Roland MORICEAU donne son pouvoir à M Martial BRUNET

M Philippe BREMOND donne son pouvoir à Mme Marie Pierre MISSIOUX

Mme Nathalie VINATIER donne son pouvoir à M René BAURUEL